

DOCUMENTS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2014

A ENVOYER AVANT LE 22 AOÛT à L'IFSI

Pour tous les étudiants

(y compris les étudiants avec prise en charge de leur établissement)

- 1 Chèque pour les droits d'inscription 2014/2015
à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** d'un montant de **189,10 €**

Les étudiants boursiers doivent fournir la copie de la notification du CROUS pour l'année 2014-2015 afin de justifier le non paiement des droits d'inscription. Si vous ne l'avez pas encore, vous devez fournir le chèque à l'IFSI et il vous sera restitué dès réception de la copie de la notification

- 1 Copie de l'attestation de CARTE VITALE

obligatoire pour tous les étudiants sans exception et à joindre avec le dossier d'immatriculation pour les étudiants qui doivent s'inscrire à la Sécurité Sociale étudiants (LMDE ou SMENO)

- Un certificat médical attestant de votre bonne santé et de vos vaccinations à jour qui peut être réalisé par votre médecin traitant
(vous ne serez pas autorisé à entrer en formation le 1er septembre si ce certificat n'est pas fourni)

Dossiers de Sécurité Sociale Etudiants

Les étudiants

. SANS PRISE EN CHARGE Pôle Emploi ou NON BOURSIERS (merci de fournir une copie de votre notification de droits ou de bourse pour ceux bénéficiant d'une prise en charge)

. Qui ont plus de vingt ans ou qui auront 20 ans avant le 30 Septembre 2015 doivent joindre au dossier ci-joint complété :

- **le chèque de cotisation pour la Sécurité Sociale Etudiante d'un montant de 213,00 €** à l'ordre du Trésor Public
- **un RIB**
- **une copie de VOTRE attestation de carte vitale.**

PENSEZ EGALEMENT A SIGNALER TOUT CHANGEMENT DANS VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE (Adresse, téléphone, Banque, Mariage,....)

*Merci et bonnes vacances
Le secrétariat de l'Institut*